



Demande individuelle de chômage partiel congés payés

Par **tina**, le **31/07/2012** à **21:28**

Bonjour,rrrn je besoin d'un peu d'aide...j'ai suis en CDI depuis octobre 2011 et en decembre 2011 mon entreprise a fermée pour congé, mais je n'avais pas des jours suffisants pour être en congé payé. je continue dan mon entreprise et j'aimerai savoir si sera t-il possible de solliciter la Demande individuelle de Chômage Partiel Congés Payés au present (31/07/2012) en rapport a les 10 jours donc l'entreprise aviat restée fermé (decembre 2011).rrrnMerci de vous reponses!!!!

Par **pat76**, le **01/08/2012** à **17:23**

BonjourrrrnIl fallait faire la demande auprès de la DIRRECTE avant la fermeture de l'entreprise pendant les congés payés.rnrnSi vous n'avez pas acquis assez de jour de congés payés et que votre employeur vous a imposé de prendre des jours de congés auxquels vous ne pouviez prétendre, il devra vous payer ces journées où vous n'aurez pas pu travailler.rnrnVous pouvez vous renseignez à ce sujet auprès de l'inspection du travail.